



Commune SUCHY

Demande d'autorisation municipale

avec affichage de la décision

N° 2023-03

Liste non exhaustive : mur de soutènement / place de stationnement / ouvrage technique accessoire (tout ouvrage ou partie d'ouvrage construit séparément pour compléter un ouvrage existant et assurer son exploitation comme citerne à mazout ou réservoir à pellets (selon contenance et/ou l'emplacement) / capteurs solaires (jusqu'à 15,9 m² et selon emplacement, excepté zone village) / fenêtre du type « vélux » ne dépassant pas une surface éclairante de 0,5 m²) / construction de minime importance d'une surface inférieure à 12 m² au sol comme couvert, cabanon de jardin, réduit à outils, véranda / petite adjonction (construction ne nécessitant pas l'inscription d'un nouveau numéro ECA distinct comme fermeture d'une terrasse ou d'un balcon), à confirmer par la Municipalité.

A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Propriétaire(s) : CATHUOTO CUCHE CARNEN et CUCHE ANTOINE

Lieu-dit :

Adresse locale : ROUTE D'ÉPÉNDES N° : 10

Téléphone : Téléfax :

Parcelle n° : 156 N° ECA : 219

Surface parcelle : m² Note architectural NRA :

Coordonnées nationales, selon CNS : /

Zone selon plan général d'affectation :

B. CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE

Auteur des plans : Cuche Antoine

Adresse : Route d'épénès 10 1433 Suchy

Description de l'ouvrage : Ilise a place d'un réservoir d'eau de pluie exterieur dans le jardin

Façades – matériaux :

Toiture – matériaux :

Coût estimatif des travaux : Frs 3'000 -

Abattage prévu d'arbres ou de haies : non oui

C. SIGNATURES ET ACCORDS

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de construire les travaux décrits dans la présente demande.

Lieu : Tardieu Date : 11/9/23

Signature(s) : [Signature]

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

Lieu : Date :

Signature(s) :

Accord des voisins directement touchés ou concernés :

Parcelle n° : 15 Signature(s) : [Signature]

Parcelle n° : Signature(s) :

Parcelle n° : Signature(s) :

Parcelle n° : Signature(s) :

Parcelle n° : Signature(s) :

Parcelle n° : Signature(s) :

à remplir par la Commune

D. DECISION MUNICIPALE

La Municipalité, dans sa séance du 4. sep. 2023, a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance.

Affichage au pilier public pendant 30 jours,

du 05. sep. 2023 au 04. oct. 2023



Le dossier complet peut être consulté à l'Administration communale

- Annexes : Plan de situation (ou copie récente mise à jour) avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage à construire
- Plan(s) de l'ouvrage avec indications (cotes, etc.) pour une bonne compréhension